

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE COURFAIVRE
DU MERCREDI 10 juillet 2019, A 20H00, AU CENTRE RENCONTRES,
SALLE «MIME» A COURFAIVRE**

Ordre du jour :

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28 février 2018.
4. Statuer la création d'un droit de cession de la parcelle 3322 à Courfaivre.
5. Divers et imprévu.

Bureau de l'assemblée :

Président	:	M. Claude Tendon
Chancelier	:	M. Raphaël Messerli
Scrutateur	:	M. Emilien Bandelier car il n'y avait que 8 ayant droits.
Nombre d'ayants droit présents	:	8
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 9 du 26 juin 2019 et envoi d'un tous-ménages à tous les habitants de Courfaivre

1. Salutations et souhaits de bienvenue

Il est 20h03 lorsque M. Raoul Jaeggi, Conseiller communal en charge du dicastère des forêts, pâturages et affaires bourgeoise, ouvre l'assemblée en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée de ce jour.

M. Jaeggi demande également un instant de silence suite au décès de M. Bernard Bailat.

2. Désignation du président de l'assemblée

Sur proposition de M. Jaeggi, M. Claude Tendon est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

M. Claude Tendon salue à son tour l'assistance. Il s'assure ensuite que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Tel n'étant pas le cas, il convie l'assemblée à faire des propositions pour la nomination de deux scrutateurs.

Son appel n'étant suivi d'aucun effet, il prend la liberté de proposer les candidatures de M. Emilien Bandelier. L'assemblée accepte tacitement de nommer ces deux personnes.

Les prénommés procèdent ensuite au comptage des ayants droit présents. Au total, ceux-ci sont au nombre de huit.

M. le Président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question.

3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 28 février 2018.

M. le Président fait observer que le P.V. de l'assemblée du 28 février 2018 a été déposé publiquement au secrétariat communal et qu'il pouvait être consulté sur le site Internet de la commune mixte de Haut-Sorne. Aussi suggère-t-il de renoncer à sa lecture.

L'assemblée fait sienne cette proposition et approuve tacitement le P.V. de la dernière assemblée, sans qu'il en soit donné lecture et avec remerciements à son auteur.

4. Statuer la création d'un droit de cession de la parcelle 3322 à Courfaivre en faveur du Centre Rencontres.

M. le Président constate tout d'abord que l'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Jaeggi relate le fait qu'il y avait un droit d'emption qui existait et que celui-ci devrait être reconduit tous les 20 ans.

M. Pierre Tendon prend la parole et relève qu'il était déjà question d'un droit de cession lorsque cet acte avait été établi il y a 20 ans et est surpris que cela n'ait été fait ainsi.

M. Jaeggi explique qu'un projet d'acte d'emption avait d'ores et déjà été préparé et que malheureusement, il n'avait pas été modifié en projet de cession.

Suite au vote, la cession de la parcelle 3322 en faveur du Centre Rencontres de Courfaivre est accepté à l'unanimité.

5. Divers et imprévu

M. Pierre Tendon relève que le Centre Rencontres a une importance capitale pour le village et il est déçu de constater le peu d'intérêt de certaines personnes concernant l'association fragile jura. Il prend pour exemple l'assemblée générale ou le souper de fin d'année. Il relève également que ce centre est connu hors des frontières Suisse également.

M. Claude Tendon annonce qu'il y a des problèmes avec le bostryche et les frênes dans les forêts. Les foyards également à cause de la sécheresse. Il faudra remplacer ces surfaces par des plantations de chênes qui résiste mieux à ce climat.

M. Jaeggi explique également que les hêtres sont touchés par ce problème. Les autorités cantonales ont d'ores et déjà pris des dispositions afin d'étudier un plan d'action. Plusieurs questions sont en train d'être étudiées afin d'avoir des aides financières car les fonds actuels sont déjà épuisés cette année. De plus, M. Jaeggi relève que la situation de 2020 s'annonce clairement problématique et il est difficile d'estimer le dépassement de budget que cela représentera.

M. Jaeggi relève également qu'un apprenti a terminé brillamment son apprentissage au triage forestier et le félicite ainsi que ses formateurs.

M. Jaeggi souhaite également un bon rétablissement à M. Schaffter suite à son accident de santé.

La proposition de recréer un registre bourgeois a été émise plusieurs fois auprès de M. Jaeggi.

M. Pierre Tendon remercie M. Claude Tendon pour tout son travail fait au sein de la bourgeoisie.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président, non sans avoir préalablement remercié les ayants droit présents, les intervenants et les personnes qui ont accepté de faire acte de candidature à la commission bourgeoise, clôt l'assemblée. Il est 20h30.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise

Le président

Le Chancelier

C. Tendon

R. Messerli